Image not found or type unknown

agence immo a fait un bail commercial avec un loyer trop bas

Par **ISABELLE JOUENNE**, le **23/08/2011** à **14:54**

Ma mère a des locaux commerciaux géré par une agence immobilière, n'arrivant pas à louer un local, ils ont demandé à ma mère son accord pour diminier le montant du loyer, elle a dit oui dans une certaine limite et elle voulait en être informé.
Elle vient de prendre connaissance que le local est loué depuis 2 mois avec un loyer à - 50% du loyer précédant !!!
Que peut-elle faire maintenant, le loyer est trop bas ?
Merci de votre réponse

Par **fra**, le **23/08/2011** à **15:23**

Bonjour, Madame,

De quelle nature ont été les échanges entre votre mère et l'agence au sujet de la baisse du montant du loyer. Ont-ils été écrits ou oraux, seulement. Il est évident qu'une réduction de 50% ne peut être considérée comme raisonnable.
Envoyez une LRAR à l'agence pour lui demander la justification d'une telle baisse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés